

Préavis du Comité de Direction de l'AISE

Droit d'engager des dépenses extra budgétaires jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00 par an et par poste du budget

Préavis N°06/2016

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Intercommunal,

Comme pour la législature précédente, nous soumettons à votre approbation l'octroi d'une compétence en matière de dépenses extra budgétaires jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00 par an et par poste du budget.

En effet, le Comité de Direction estime qu'une telle autorisation est nécessaire afin de couvrir des imprévus dans la gestion de l'enveloppe budgétaire de notre Association.

En conséquence, nous demandons au Conseil Intercommunal de nous autoriser, comme par le passé, à engager des dépenses extrabudgétaires jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00 par an et par poste au budget.

Ainsi délibéré par le Comité de Direction dans sa séance du 9 septembre 2016 pour être soumis au Conseil Intercommunal.

EN CONCLUSION

Ainsi délibéré par le Comité de Direction dans sa séance du 9 septembre 2016 pour être soumis au Conseil Intercommunal.

- Vu le préavis N° 06/2016 du Comité de Direction ;
- Ouï le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Il est demandé au Conseil Intercommunal :

- D'autoriser le Comité de Direction à engager des dépenses extrabudgétaires jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00 par an et par poste du budget, pour toute la durée de la législature 2016-2021.

Vich le 13 octobre 2016

Au nom du Comité de Direction de l'AISE

∠a Présidente :

La

Secrétaire

Claudine Vanat-Gachet

Vanessa Wicht

Au nom du Conseil Intercommunal de l'AISE

Le Président :

La Secrétaire :

Antoine Nicolas

Vanessa Wicht